

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VALTITRES 4 (FR0000027393)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : La SICAV vise à obtenir l'optimisation de la performance en fonction des opportunités de marché, en mettant en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs tant sur les actions que sur les produits de taux, de la zone euro et hors zone euro. La SICAV est gérée activement. Elle n'est pas gérée en référence à un indice.

Caractéristiques essentielles de la SICAV : L'objectif de la SICAV est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions et les marchés de taux européens et internationaux. Le portefeuille est composé entre 10% et 50% d'OPC. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : l'allocation stratégique, l'allocation tactique, la sélection des valeurs ou des OPC et la construction du portefeuille.

La SICAV est investie, entre :

- 0% et 50% de l'actif net, via des OPC, sur les marchés d'actions européennes ou internationales.

- 0% et 90% de l'actif net, en direct ou via des OPC en titres de créance, instruments du marché monétaire, libellés en Euro et/ou en devises, émis sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE par des émetteurs privés ou publics, ou jusqu'à 10% maximum de l'actif net sur un marché réglementé de pays hors OCDE (émérgents) par des émetteurs privés ou publics.

Sont incluses dans l'univers d'investissement : dans la limite de 10% de l'actif net, les obligations convertibles contingentes (Cocos), dans la limite de 50% de l'actif net : les différentes catégories de dette subordonnée. La sensibilité obligataire du portefeuille pourra varier entre 0 et 10. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les obligations peuvent bénéficier à l'acquisition d'une notation «émission» minimale BB-/Ba3/BB- (S&P/Moody's/Fitch) ou jugée équivalente par le gestionnaire financier et les instruments du marché monétaire d'une notation «émission» minimale A3/P3/F3 (S & P/Moody's/Fitch) ou jugée équivalente par le gestionnaire financier. Les titres de notation inférieure à BBB-/Baa3/BBB- ou A3/P3/F3 (S & P/Moody's/Fitch), catégorie «non investment grade» (spéculative), ne dépasseront pas 20% de l'actif net.

Les agences retenues pour la définition des notations sont les agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch. En cas de différence de notation entre les trois agences, la notation la plus favorable sera systématiquement retenue.

- 0% et 30% de l'actif net sur des obligations convertibles (dont 10% maximum en obligations convertibles contingentes).

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer la SICAV aux risques de taux, actions et change. L'exposition globale de la SICAV ne dépassera pas 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée au risque de change jusqu'à 30% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et calculée en J+1.

Affectation des sommes distribuables : résultat net : capitalisation et/ou distribution et plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : La SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

• La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 4,75%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,84% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

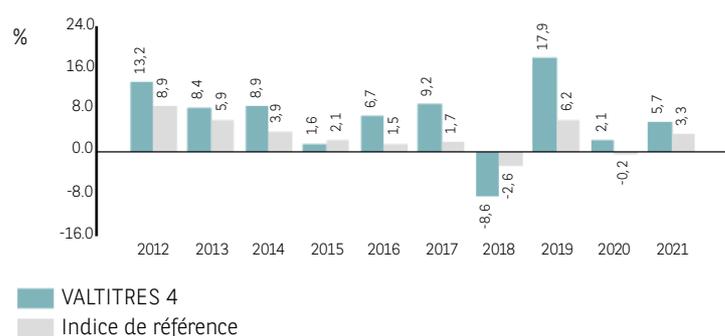
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés à la SICAV.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance;
- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 26 mars 2003.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de la SICAV, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.